

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.06.2015

Numéro de version 3

Révision: 22.06.2015

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **Protecton Brake DOT 4**

Code du produit: 99.30.05

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Secteur d'utilisation

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Catégorie du procédé

PROC1 Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

PROC2 Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

PROC8a Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées.

PROC9 Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage).

PROC20 Fluides de transfert de chaleur et de pression pour des utilisations diverses et industrielles dans des systèmes fermés

Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC9a Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos

ERC9b Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos

Emploi de la substance / de la préparation

fluide hydraulique pour freins et accouplements

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

Kroon Oil BV
Dollegoorweg 15
7602 EC ALMELO
Tel.: +0031-(0)546-818165

Service chargé des renseignements:

Product safety department - vib@kroon-oil.nl

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

NL - National Poison Information Centre (NVIC):

Tel.nr.: +31 30 - 2748888 - Only for the purpose of informing medical personnel in case of acute intoxications.

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS07

Mention d'avertissement

Attention

Composants dangereux

déterminants pour l'étiquetage: 2-[2-(2-butoxyéthoxy)éthoxy]éthanol

Mentions de danger H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P101

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102

Tenir hors de portée des enfants.

P280

Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.06.2015

Numéro de version 3

Révision: 22.06.2015

Nom du produit: Protecton Brake DOT 4

(suite de la page 1)

- P264 Se laver soigneusement après manipulation.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

- 2.3 Autres dangers
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Mélanges
- Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

| · Composants dangereux: | | |
|---|--|---------|
| CAS: 143-22-6 EINECS: 205-592-6 Reg.nr.: 01-2119475107-38 | 2-[2-(2-butoxyéthoxy)éthoxy]éthanol Eye Dam. 1, H318 | 25-50% |
| CAS: 111-46-6 EINECS: 203-872-2 Reg.nr.: 01-2119457857-21 | 2,2'-oxydiéthanol STOT RE 2, H373; Acute Tox. 4, H302 | 2,5-10% |
| CAS: 111-77-3 EINECS: 203-906-6 Reg.nr.: 01-2119475100-52 | 2-(2-méthoxyéthoxy)éthanol Repr. 2, H361d | 2,5-10% |
| CAS: 112-34-5 EINECS: 203-961-6 Reg.nr.: 01-2119475104-44 | 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol Eye Irrit. 2, H319 | 2,5-10% |

- Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours
- Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- Après ingestion: Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires: En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les poumons.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction: CO2, poudre sèche, émulseur polyvalent ; l'eau peut être utilisée pour refroidir et protéger les récipients de produit exposés.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- 5.3 Conseils aux pompiers
- Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Porter un vêtement de protection totale.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Porter un vêtement personnel de protection.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement: Diluer avec beaucoup d'eau.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.06.2015

Numéro de version 3

Révision: 22.06.2015

Nom du produit: Protecton Brake DOT 4

(suite de la page 2)

· 6.4 Référence à d'autres sections

Assurer une aération suffisante.

Aucune substance dangereuse n'est dégagée.
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage**· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter la formation d'aérosols.

· Préventions des incendies et des explosions:

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**· Stockage:****· Exigences concernant les lieux****et conteneurs de stockage:**

Ne conserver que dans le fût d'origine.

· Indications concernant le stockage commun:

Pas nécessaire.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

· 8.1 Paramètres de contrôle**· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:****111-77-3 2-(2-méthoxyéthoxy)éthanol**

| | |
|-----|--|
| VME | Valeur à long terme: 50,1 mg/m ³ , 10 ppm |
| | R2, risque de pénétration percutanée |

112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

| | |
|-----|--|
| VME | Valeur momentanée: 101,2 mg/m ³ , 15 ppm |
| | Valeur à long terme: 67,5 mg/m ³ , 10 ppm |

· Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition**· Equipement de protection individuel:****· Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Eviter tout contact avec les yeux.

· Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Protection des mains:

Porter des gants de protection contre les produits chimiques selon EN 374.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

En cas de contact continu, le port de gants est recommandé, avec un temps de protection de plus de 240 minutes (de préférence > à 480 minutes) pendant lequel les gants appropriés peuvent être identifiés. En cas de protection à court-terme/ contre les projections, notre recommandation est la même ; toutefois, nous reconnaissons que des gants adéquats offrant ce niveau de protection peuvent ne pas être disponibles. Dans ce cas, un temps de protection inférieur peut être acceptable à condition de respecter les régimes de maintenance et de remplacement appropriés.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.06.2015

Numéro de version 3

Révision: 22.06.2015

Nom du produit: Protecton Brake DOT 4

(suite de la page 3)

L'épaisseur des gants ne représente pas un facteur de prédiction fiable de la résistance du gant à un produit chimique, puisque cela dépend de la composition exacte du matériau du gant.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques (EN 166)

- Protection du corps:

Vêtements de travail protecteurs

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

| | | | | | |
|--|---|-----------|--|------------|--|
| <ul style="list-style-type: none"> 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles Indications générales. Aspect: <table border="0"> <tr> <td>Forme:</td> <td>Liquide</td> </tr> <tr> <td>Couleur:</td> <td>Incolore</td> </tr> </table> Odeur: Non caractéristique | | Forme: | Liquide | Couleur: | Incolore |
| Forme: | Liquide | | | | |
| Couleur: | Incolore | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> valeur du pH: | 7 - 10,5 | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> Changement d'état Point de fusion: Point d'ébullition: | Non déterminé. > 205 °C | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> Point d'éclair Inflammabilité (solide, gazeux): Température d'inflammation: Auto-inflammation: Danger d'explosion: Limites d'explosion: <table border="0"> <tr> <td>Inférieure:</td> <td>0,7 Vol %</td> </tr> <tr> <td>Supérieure:</td> <td>22,0 Vol %</td> </tr> </table> | Inférieure: | 0,7 Vol % | Supérieure: | 22,0 Vol % | > 90 °C Non applicable. 190 °C Le produit ne s'enflamme pas spontanément. Le produit n'est pas explosif. |
| Inférieure: | 0,7 Vol % | | | | |
| Supérieure: | 22,0 Vol % | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> Densité à 20 °C: | 1,03 g/cm ³ | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> Solubilité dans/miscibilité avec l'eau: | Entièrement miscible | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> Coefficient de partage (n-octanol/eau): | <2 | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> Viscosité à 20 °C: Cinématique à 20 °C: | 5 - 20 mm ² /s 7,5 mm ² /s | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> Teneur en solvants: <table border="0"> <tr> <td>Solvants organiques:</td> <td>39,0 %</td> </tr> </table> 9.2 Autres informations | Solvants organiques: | 39,0 % | Pas d'autres informations importantes disponibles. | | |
| Solvants organiques: | 39,0 % | | | | |

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses: Réactions aux agents d'oxydation puissants.
- 10.4 Conditions à éviter: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Gaz/vapeurs toxiques
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

SECTION 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aiguë

- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

| | | |
|-------------|------------|-------------------|
| Oral | LD50 | >2000 mg/kg (rat) |
| Dermique | LD50 | >2000 mg/kg (rat) |
| Inhalatoire | LC50 (4 h) | >5 mg/l (rat) |

111-77-3 2-(2-méthoxyéthoxy)éthanol

| | | |
|----------|------|--------------------|
| Oral | LD50 | 5500 mg/kg (rat) |
| Dermique | LD50 | 6540 mg/kg (lapin) |

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.06.2015

Numéro de version 3

Révision: 22.06.2015

Nom du produit: Protecton Brake DOT 4

(suite de la page 4)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Pas d'effet d'irritation.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Effet fortement irritant avec risque d'une affection grave des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Indications toxicologiques complémentaires:** Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:
Irritant

SECTION 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications:** Le produit est difficilement biodégradable.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:** Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

SECTION 14: Informations relatives au transport

| | |
|--|-----------------|
| · 14.1 No ONU | |
| · ADR,ADN, ADN, IMDG, IATA | néant |
| · 14.2 Nom d'expédition des Nations unies | |
| · ADR,ADN, ADN, IMDG, IATA | néant |
| · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | |
| · ADR,ADN, ADN, IMDG, IATA | |
| · Classe | néant |
| · 14.4 Groupe d'emballage | |
| · ADR,ADN, IMDG, IATA | néant |
| · 14.5 Dangers pour l'environnement: | |
| · Marine Pollutant: | Non |
| · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Non applicable. |
| · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC | Non applicable. |
| · "Règlement type" de l'ONU: | - |

(suite page 6)

